FRC 2.12000.1 C.M. - 3008

an VI.

PROFESSION DE FOI

Cart 17357

Du citoyen DUPERRONT, artiste dramatique, adressée à monsieur *Rupier*, prêtre et curé de St-Étienne, à Sens.

Il est un Être-Suprême auquel nous devons sans cesse adresser nos hommages et nos prières; conséquemment il faut un culte, et ce doit être d'abord celui qui nous a été prescrit par nos pères;

Mais renoncer le Dieu que l'on croit dans son cœur,
C'est le crime d'un lâche, et non pas une erreur.
. . . . . .
Et si Dieu ne nous donne une clarté nouvelle,
La probité nous parle, il faut n'écouter qu'elle. (Voltaire.)

Permettez-moi maintenant de vous demander si vous n'avez pas une infinité de sujets de morale à prôner, sans vouloir de préférence prêcher contre les spectacles; contre un amusement honnête et innocent, non-seulement permis, mais encore protégé par le gouvernement? croyez-vous que nos magistrats toléreraient seulement ce qui peut porter la moindre atteinte aux mœurs, et qu'ils approuveraient nos pièces avant que d'être représentées? cependant votre conduite l'annonce et c'est les blâmer les premiers, puisque vous dénigrez publiquement ce qu'ils encouragent et ordonnent dans les jours de réjouissance publique.

Vous allez alléguer la religion, mais vous supposez donc que ces magistrats n'en n'ont point? vous croyez-vous plus juste, et plus éclairé qu'eux? dites-moi encore? pourquoi les autres ministres de cultes différens ne se déchaînent-ils point aussi contre les mêmes amusemens, s'ils sont contraires aux mœurs et à la loi divine?

Pourquoi, avant la révolution, des comédiens Italiens entre autres *l'Arlequin*, à Paris, étaient-ils de la confrérie du St-Sacrement, à Saint-Roch, et que les comédiens français étaient excommuniés? pourquoi, à Rome, siége de l'église, les cardinaux assistaient-ils aux spectacles? pourquoi, en Espagne, où régnait l'inquisition, lorsqu'il portait le *viatique* à quelque malade et qu'il passait devant la salle des spectacles, le prêtre y entrait-il souvent? la pièce cessait, acteurs et spectateurs se mettaient à genoux et recevaient la bénédiction. Il me semble que la loi de Dieu ne peut point varier, et sa Toute-puissance ne permettra jamais (par exemple) que le meurtre et l'adultère soient à la fois crime et vertu.

Vous m'opposerez le concile de Trente qui dit: (*a communione privantur publicé representantes*) mais ce concile n'était point orthodoxe, puisqu'il n'a point été généralement reconnu légitime par tous les pères de l'Église. (vous le savez aussi bien que moi.) Mais l'eut-il été, qu'en résulterait-il? c'est qu'il condamnait les obscénités et les parades indécentes que faisaient alors, dans des tom-

THE NEWBERRY LIBRARY

beraux, le long des rues, de mauvais bâteleurs auxquels les enfans, pour preuve de leurs mépris, jettaient de la boue au visage. Maintenant quelle différence! l'on vient à nos jeux, on y applaudit et l'honnête père de famille y conduit ses enfans.

Où peut-on en effet mieux peindre la vertu dans toute sa splendeur et le vice dans toute son horreur? l'athée y est foudroyé, le déïste combattu, et les larmes coulent à la représentation de *Zaïre*, à la *clémence d'Auguste*, à la mort de *Gusman dans Alzire*. Comment inspirer plus d'amour pour la religion catholique, que lorsque *Gusman* expirant dit à *Zamore* son assassin :

Des Dieux que nous servons connais la différence
Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance,
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

Voilà pourtant ce que, sans le savoir, vous blamez, et pourquoi vous donnez au diable, non-seulement ceux qui débitent ces sublimes et saintes maximes, mais encore ceux qui les écoutent.

Venons aux comédies: je passe l'apologie de tant d'autres pour ne parler que de celle du *Tartuffe*, qui sans doute a été la principale cause de la haîne que les prêtres en général nous ont voués.

C'est un fourbe caché sous le manteau de la Religion que l'on joue, et non un vrai dévôt, et à qui l'on met en opposition un homme vertueux, qui ne professe qu'une juste et sainte morale... Je puis vous assurer, que j'ai entendu un célèbre prédicateur, puiser dans ce chef-d'œuvre de Molière, une partie de son discours contre les Hypocrites, aussi ai-je assisté pendant le carême à presque tous ses sermons, parce que je voyais en lui un vrai Missionnaire de notre loi; le Prêtre, l'Homme, et le Philosophe.

Vous allez m'objecter *des rendez-vous* qu'on se donne au spectacle! mais dites-moi quel mal on peut y faire! ne s'en donne-t-il pas aussi dans les assemblées, et même dans le temple de Dieu, souvent plus qu'ailleurs; c'est ce que je blâme tout le premier.

Notre jeu, direz-vous, anime les passions! tant mieux; nous serions biens fâchés de ne pas y réussir. C'est le fruit de nos veilles, et le prix de nos travaux, mais quels ressorts faisons-nous mouvoir, si ce n'est ceux de l'honnêté, de la douceur, de l'innocence, de l'honneur, de la clémence, même de la religion, enfin de l'horreur du vice qui ne reste jamais impuni. (*Miscet utile dulci.*) Horace.

Nos costumes et habillemens sont avoués par la scrupuleuse décence, et je ne présume pas qu'on puisse nous faire un crime, de mettre un peu de rouge sur nos joues; tandis qu'il n'en est que trop qui, hors le théâtre, ne quittent jamais leur masque.

S'il est parmi-nous des personnes qui péchent contre les mœurs, nous sommes les premiers à les blâmer, et chacun, avoura qu'il en est beaucoup plus qui ont l'estime publique. Pourquoi donc,

n'en faites vous aucune distinction, et confondez-vous le bon avec le méchant, l'innocent avec le coupable? voyez, comme nous pensons différemment.

Nous ne pésons pas tous les prêtres dans la même balance.

Il en est de très-respectables, qui par leur conduite, la pureté de leurs mœurs et leurs discours persuasifs, portent encore sur leurs visages, l'empreinte des vertus qu'ils enseignent. Mais aussi, (je souffre de vous le dire) combien il en était, et peut-être en est-il encore, qui par leur débauche et le scandale qu'ils portaient, deshonoraient la sainteté de leur ministère. Permettez-moi, de ne plus entrer dans aucun détail à ce sujet. Le public se tait quelquefois; mais, il a des yeux, et comment considèrent-il ceux qui prêchent la continence, l'abstinence et la chasteté, et qui sont les premiers à y manquer! je passe encore sous silence ces interdictions momentanées, pour des fautes dont j'ai vu la notice à la fin de plusieurs brefs dans différens diocèses.

Votre État et le nôtre ont toujours été en contrariété, cependant notre but est le même, mais nous y parvenons différemment, vous en enseignant la pratique des vertus, ou la haîne du vice soit par l'attrait des récompenses, soit par la crainte du châtiment. Nous au contraire, par des sentimens innés dans le cœur de l'homme.

Le besoin d'existence pourrait paraître nous raprocher, car vous conviendrez avec moi, que dans votre état il en était une infinité, qui ne l'avaient embrassé que pour s'assurer un bien-être, ou par ostentation, ou espoir de prépondérance dans la société; puisqu'ils briguaient de bons canonicats, d'excellentes cures et qu'ils se plaignaient des pensions congruës, c'est donc à ceux-là que je puis dire; *Pauci vocati, multi sunt electi.* Quelles raisons avez vous donc pour dénigrer notre état et vouloir nous priver des moyens de vivre? Si nous en faisions autant d'une autre profession, lorsque nous ne lui ferions aucun tort, pourriez vous nous absoudre avant d'avoir réparé nos torts; et les patentes que nous payons, ne nous mettent-elles pas encore dans la classe des autres citoyens!

Vous finirez par me dire que nous n'approchons pas des *sacremens*, sur-tout de celui de pénitence! quand nous le voudrions, à quoi cela nous servirait-il, puisqu'avant tout il faudrait quitter un état qui nous procure une existence, et que sans cela vous ne pouvez nous absoudre, c'est donc d'abord votre faute et non la nôtre. D'ailleurs, soyons conséquens dans ce que nous faisons et ce que nous disons; St-Paul a dit, autant que je me le rappelle, dans son 4e. chap. aux Corinthiens, en parlant d'un homme expirant dans un désert, que s'il se répentait sincèrement de ses fautes, Dieu enverrait plutôt un ange pour l'absoudre. Si au contraire je vais à confesse, que je ne veuille pas renoncer

à mon état et que je n'aye point *in petto* les qualités requises quoique j'aye éprouvé ma première punition en révélant mes fautes à un autre homme, vous conviendrez, que l'absolution que me donnerait un prêtre, me rendrait encore plus criminel. C'est donc principalement par mon repentir sincère, que je puis obtenir de Dieu mon pardon. Je suprime les conséquences.

Je ne prétends pas condamner l'usage des confessions, (elle a son utilité quoiqu'll ait eu bien des abus, il console le pécheur, porte une douceur dans l'âme, prévient les fautes qui pourraient être inconnues aux hommes et ranime à la pratique des vertus. Je respecte les dogmes qui m'ont été enseignés et ne cherche point à les approfondir, pour détourner les doutes que la réflexion pourrait faire naître.

Vous n'ignorez pas que les spectacles donnent une rétribution plus ou moins forte selon leur recette, au profit des indigens, et vouloir les anéantir, c'est priver les infortunés d'un secours qu'ils attendent; enfin comment pourrions-nons être criminels, quand j'ai entendu les chaires retentir de ce principe: *que l'aumône rachetait les péchés.*

Souffrez encore que je vous rappelle qu'il vous est défendu de prêcher contre aucun culte, et de blâmer à *fortiori* ce que le gouvernement approuve. En continuant à déclamer contre nous, quel effet en résulterait-il? vous prêchant, et moi publiant mes réflexions et mes écrits, une lutte nous mettrait l'un et l'autre dans un cas répréhensible et j'y renonce, quoique vous puissiez dire.

Je n'imiterai point votre rigueur sinistre,
Par respect pour celui qui vous fit son ministre.

Croyez-moi, pénétrez-vous plutôt des principes de Fénelon, digne et vertueux prélat qui savait si bien conquérir les cœurs par la douceur de sa morale et qui en donnant des leçons, s'adresse aux prêtres et leur dit:

Voulons-nous ramener les brebis égarées,
Du fidèle troupeau trop long tems séparées,
La douceur et le tems combleront nos désirs,
Et jamais la rigueur n'a fait que des martyrs.

Peut-être regarderez-vous cet écrit comme impie et hérétique, et le condamnerez-vous et son auteur à des flâmes éternelles; mais j'oserai en appeller à la clémence et à la justice de Dieu, qui voit la pureté de mon cœur, la droiture de mes intentions, et combien je révère son culte. Trop de zèle a pu vous faire agir, et le soutien de mon état dans lequel je ne vois aucun mal m'a fait écrire, et cela ne m'empêchera pas de me renfermer dans les bornes qui me sont prescrites et dans le respect que l'on doit aux vrais ministres d'un Dieu juste et bon. *Signé*, DUPERRONT.

A SENS, chez ALEXANDRE, Impr., rue de la Convention.